

**ACMAD**  
**B.P. 13.184 - NIAMEY**  
**REPUBLIQUE DU NIGER**

**RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE**  
**ET LA COMPTABILISATION DES OPERATIONS**  
**EXERCICE 2020**

PROJET

## SOMMAIRE

1. État de mise en œuvre des recommandations des audits antérieurs ..... 5
2. Observations et recommandations issues de l'audit de l'exercice 2020.....17

PROJET

**ACMAD  
B.P. 13.184 - NIAMEY  
REPUBLIQUE DU NIGER**

-----  
**RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE  
ET LA COMPTABILISATION DES OPERATIONS  
EXERCICES CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**A l'attention de Dr André KAMGA FOAMOUHOUE,**

Dans le cadre de notre mission d'audit des comptes pour l'exercice clos les 31 décembre 2020, nous souhaitons vous confirmer par écrit les points que nous avons relevés lors de nos travaux sur l'examen des procédures et des comptes.

Cet examen a été effectué pour évaluer la fiabilité des enregistrements comptables et de l'information financière dans le but de déterminer la nature, l'étendue et le calendrier des travaux nécessaires à l'expression de notre opinion sur les comptes. Il ne met donc pas nécessairement en évidence toutes les améliorations qu'une étude spécifique et plus détaillée pourrait éventuellement révéler. Il a permis cependant de déceler un certain nombre de points nécessitant des améliorations qui font l'objet du présent rapport. Au terme de notre évaluation du dispositif de contrôle interne, nous présentons dans les tableaux ci-dessous l'état de mise en œuvre des recommandations des audits antérieurs et les nouvelles constatations faites, les risques qui en découlent ainsi que les recommandations d'amélioration.

Nous vous saurions gré de nous informer des dispositions que vous jugeriez utiles de prendre à la suite de nos observations et remercions le personnel de votre Organisation et vous-même

pour la collaboration que vous avez bien voulue nous apporter dans le déroulement de notre intervention.

Nous vous prions d'agr er, Monsieur le Directeur G n ral, l'expression de notre consid ration distingu e.

**POUR SAM&C**

**Mohamadou AMADOU**

Associ  - G rant  
Expert-Comptable Dipl m   
Expert-Comptable inscrit aupr s de l'Ordre ONECCA Niger

Fait   Niamey, le 07 mars 2022

## 1. État de mise en œuvre des recommandations des audits antérieurs

PROJET

REF CONSTAT	CONSTAT	RECOMMANDATION	REPOSE ACAMD	NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE	DATE DE MISE EN ŒUVRE
<b>NOTE 1.1. DOTATION DES CONTRIBUTIONS DES ETATS</b>	Les facturations annuelles de contributions adressées aux seuls Etats-membres ayant ratifié la convention portant création de l'ACMAD, sont inscrites en produits de subvention car destinées à la couverture des frais de fonctionnement du Centre	Respecter le principe de permanence des méthodes, à travers la définition et l'adoption définitives d'un manuel de procédures avec des schémas d'enregistrement comptables cohérents, adéquats et spécifiques aux opérations et aux activités du Centre	RAS	MISE EN ŒUVRE	2015
<b>Note 1.2. dotation aux subventions</b>	Le solde correspond au montant net des reprises d'amortissements relatives à des subventions d'équipements allouées par le Fonds Africain de Développement, et l'Union Africaine au Centre Africain des Applications Météorologiques au Développement. La correcte évaluation du solde des subventions d'investissement est tributaire de l'impact éventuel des anomalies diverses constatées sur l'existence des immobilisations financées à partir des subventions ; étant donné le déséquilibre des résultats des inventaires physiques de ces immobilisations, à la date de clôture de l'exercice	S'assurer de l'existence des immobilisations financées expliquant le solde du compte de subventions d'investissement, à chaque date d'inventaire physique des biens durables.  Identifier et corriger les incohérences relatives à la présentation des nouvelles subventions d'investissement reçues au titre de l'exercice.	L'inventaire n'était pas encore terminé au moment de l'audit, est fini en avril 2021 et a pris en compte cette recommandation	EN COURS DE MISE EN ŒUVRE  EN COURS DE MISE EN ŒUVRE	

<p><b>NOTE 1.4. PROVISON POUR PERTE DE CHANGE</b></p>	<p>L'auditeur a noté que le montant des créances de contributions des Etats membres, libellées en devises, et qui a sensiblement varié, n'a pas fait l'objet de réévaluation. Au regard de ce constat, il semble qu'il n'existe pas au sein du Centre, un système de suivi rapproché de la conversion des devises étrangères en FCFA. Cela peut déboucher sur un risque d'évaluation erronée de la contribution due par les Etats membres de l'institution, et de perte probable de change.</p>	<p>Instaurer un système de suivi rapproché des conversions en devises, lors des règlements et en fin d'exercice en vue de dégager les gains ou pertes de change ;</p>	<p>ACMAD PREND ACTE, ET LES DISPOSITIONS SONT PRISES</p>	<p>mise en œuvre partiellement sur les contributions pays</p>	<p>2020</p>
<p><b>NOTE 1.5. FOURNISSEURS D'EXPLOITATI ON</b></p>	<p>Absence de classification correcte entre les dettes dues à des fournisseurs d'investissement et des fournisseurs d'exploitation. Le solde créditeur de 18 217 011 FCFA relatif aux fournisseurs locaux au 31 décembre 2019 est détaillé comme suit</p> <p>Absence de détermination des dettes latentes au compte de « Fournisseurs, factures non parvenues ».</p>	<p>Traiter les différences de change de façon exhaustive et les enregistrer dans les comptes appropriés</p> <p>Veiller à comptabiliser séparément les dettes relatives aux dépenses d'investissement et celles liées à l'exploitation dans les comptes de fournisseurs correspondants.</p> <p>Prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la justification de toutes les opérations réalisées par l'ACMAD.</p> <p>Procéder périodiquement à l'analyse et la justification de solde des comptes fournisseurs.</p>	<p>ACMAD PREND ACTE</p>	<p>mise en œuvre partielle car applique sur les fournisseurs permanants (taux 90%)</p> <p>MISE EN ŒUVRE</p> <p>MISE EN ŒUVRE</p>	<p>2020</p>

<p><b>NOTE 1.6.</b> <b>DETTES SOCIALES - PERSONNEL ET CNSS ET DETTES FISCALES</b></p>	<p>Le compte « Collectif Salarié » incorpore plusieurs paiements présentés comme des Honoraires. Dans la mesure où le traitement fiscal réservé aux salaires est différent de celui prévu pour les honoraires, une dénomination non conforme ou erronée de la rémunération pourrait déboucher sur une mauvaise interprétation et des conséquences fiscales préjudiciables au Centre.</p>	<p>Clarifier la nature de la rémunération versée à chaque membre du personnel, il faut reclasser, le cas échéant, les Consultants bénéficiaires d'honoraires dans le compte « Fournisseur et dettes assimilés » et il faut éventuellement déclarer les honoraires versés à l'administration fiscale nigérienne.</p>	<p>MISE EN ŒUVRE</p>	<p>2020</p>	
	<p>La dette envers Collectif salarié se détaille comme suit</p> <p>Les Cotisations à la CNSS sont provisionnées, mais irrégulièrement payées. Seule la cotisation du premier semestre 2014 a été payée. Le retard dans le règlement de ces cotisations a conduit à des pénalités de retard, à hauteur de 18 450 903 FCFA pour la période allant du 2<sup>ème</sup> trimestre 2014 au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018, selon la réponse de confirmation directe reçue de la CNSS, et dont le paiement pourrait peser sur la trésorerie de Centre. Mais ce montant n'a toujours pas été provisionné à la clôture de l'exercice 2019.</p>	<p>Provisionner la totalité du montant des pénalités de retard de paiement de cotisations à la CNSS.</p>	<p>ACMAD PREND ACTE</p> <p>les cotisations sociales sont régulièrement payées depuis 2018, mais une comptabilisation du paiement des arriérés en charge n'a pas permis de solder le compte 4311 CNSS ( qui apparait créditeur) en conséquence il n'y a pas de pénalité à provisionner</p>	<p>MISE EN ŒUVRE</p>	<p>2020</p>
					<p>2020</p>

<p>Des provisions pour Congés Payés nouvellement constituées à la clôture de l'exercice 2018, ne l'ont point été également après extourne, au titre de l'exercice 2019 sous revue.</p> <p><b>conclusion :</b> Au regard de l'absence de provision liée au risque de pénalité, et de l'absence de la constitution d'une provision suffisante pour Congés Payés, l'auditeur n'a pas été en mesure de se prononcer sur la fiabilité du solde affiché par le poste « Dettes Sociales » au 31/12/2019.</p> <p>Lors de la vérification des dettes fiscales du Centre, l'auditeur a noté que celui-ci n'a pas réglementairement opéré et reversé de retenues ni sur les rémunérations versées au personnel nigérien et ceux recruté localement, ni sur revenus payés aux consultants, au cours de l'exercice. Ce faisant, le Centre ACMAD ne s'est pas conformé aux dispositions légales prescrites dans l'Accord de siège du 02 Octobre 1992 en son article 17, aliéna C qui stipule que «l'ACMAD est tenu de faire à la Direction Générale des Impôts (DGI), les déclarations relatives aux rémunérations et avantages de ses agents</p>	<p>Collecter les données auprès du Service des Ressources humaines, constituer et comptabiliser la provision pour Congés Payés, pour l'ensemble du personnel du Centre.</p> <p>Prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la justification de toutes les opérations réalisées par l'ACMAD</p> <p>Pour éviter le risque de redressement fiscal pouvant résulter d'un contrôle des activités du Centre par l'Administration Nigérienne des Impôts, l'auditeur recommande au Centre ACMAD, de déclarer les salaires et avantages alloués à ses employés locaux, de prélever et reverser les retenues BIC sur ses achats de biens et services, etc. et ce, conformément à l'Accord de Siège qui lie l'Etat du Niger à l'ACMAD</p>	<p>ACMAD PREND ACTE</p> <p>ACMAD est une institution internationale de droit public et en conséquence ne paie pas d'impôt, les agents local paie ITS depuis 2017 et le précompte ISB sur les fournisseurs depuis 2017 aussi</p>	<p>MISE EN ŒUVRE</p> <p>MISE EN ŒUVRE</p>	<p>2020</p> <p>2017</p>
---	---	---	---	-------------------------

	nigériens et ceux recrutés localement				
<p><b>1.8.1 VERIFICATION DES RESSOURCES EXTRAORDINA IRES : LOYERS</b></p>	<p>Le solde du compte 707300 location chambres Cité CNES s'élève à 10.352.000 FCFA et celui du compte 707310 location cabine de traduction s'établit à 15.640.000 FCFA au 31 décembre 2019. Ces produits de location de chambres et matériels de traduction simultanée génèrent la créance détenue par l'ACMAD sur les tiers demandeurs. Les règlements sont effectués en espèces et les montants périodiquement reversés en banque</p> <p>L'expression de besoin par les clients ne fait ni l'objet de formalisation systématique archivée, ni d'émission obligatoire d'une facture constitutive de la créance à réclamer après service et à comptabiliser. De plus, dans les cas où une facture est émise, il est avéré que son numéro d'ordre chronologique n'est pas incrémenté automatiquement mais l'inscription est laissée à la discrétion de chaque émetteur.</p>	<p>Facturer systématiquement chaque locataire pour chaque période de règlement des loyers convenue.</p> <p>Instituer le règlement des loyers par chèque ou virement bancaire ; le paiement en espèces devant être une exception.</p> <p>Archiver systématiquement les demandes de prestations qui</p>	<p>ACMAD PREND ACTE</p>	<p>MISE EN ŒUVRE</p>	<p>janv-20</p>

		serviront de base à la facturation après services rendus ;  Disposer d'un système de numérotation incrémentée des factures de prestations émises ; Tenir une comptabilité de constatation des produits et créances, et non d'encaissement direct de trésorerie		
<b>NOTE 2.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	L'analyse des écritures comptables liées à l'acquisition de ces biens incorporels révèle le logiciel SEAQUEST d'une valeur de 822 641 230 FCFA a été inscrits dans les livres de l'ACMAD de façon détaillée en de multiples montants, donnant l'impression qu'il s'agissait de diverses acquisitions alors qu'il s'agit de trois logiciels. Il s'agit d'une erreur sur l'identification et le regroupement des trois (03) types de logiciel fournis par SEAQUEST. L'acquisition totale est bien de 822 641 230 FCFA pour les trois (03) logiciels	Inscrire les valeurs des trois types du logiciel de façon distincte conformément aux dispositions du référentiel comptable SYSCOHADA.	le regroupement en trois logiciels sera fait sur l'exercice 2020, bien que les logiciels soient amortis.	NON MISE EN ŒUVRE
<b>NOTE 2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	La prise des inventaires physiques du patrimoine immobilier du Centre n'a pas été effectuée à la clôture de l'exercice 2019.	Respecter l'obligation de prise des inventaires physiques à la fin de chaque exercice dont des biens immobilisés.	ACMAD PREND ACTE, mais vue que ACMAD est une institution on	EN COURS DE MISE EN ŒUVRE  avr-21

	<p>Le rapprochement des nouvelles acquisitions de l'exercice 2019 issues de la balance générale présente des divergences avec à la fois, les données figurant au Tableau des Ressources et Emplois (TRE) et la Situation des dépenses globales, comme le montre le tableau suivant :</p>	<p>Etendre la prise des inventaires physiques à l'ensemble des actifs corporels théoriques du Centre afin de garantir l'existence des montants bruts indiqués dans les états financiers.</p> <p>Elaborer et diffuser suffisamment des procédures décrivant les diligences à mettre en œuvre, avant, pendant, et après la prise des inventaires des actifs physiques du Centre, afin de garantir la fiabilité des données déclarées dans le rapport financier.</p> <p>S'assurer toujours lors de l'élaboration des notes annexes aux états financiers que chaque annexe explique de façon claire et précise un poste bien déterminé du bilan, du compte de résultat ou de la balance générale.</p> <p>Utiliser les durées de vie ci-après pour les biens durables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Matériel informatique : 2 ans, soit un taux d'amortissement annuel de 50%</li> <li>· Véhicules : 3 ans, soit un taux d'amortissement annuel de 33,33%.</li> </ul>	<p>a préféré garder les memes taux</p>	<p>EN COURS DE MISE EN ŒUVRE</p>	
				<p>EN COURS DE MISE EN ŒUVRE</p>	
				<p>EN COURS DE MISE EN ŒUVRE</p>	
				<p>NON MISE EN ŒUVRE</p>	
<p><b>NOTE 2.4. CLIENTS ET</b></p>	<p>Absence de traçabilité des factures adressées en contrepartie de l'utilisation des</p>	<p>Procéder périodiquement à l'analyse et la justification de solde des comptes clients.</p>	<p>ACMAD PREND ACTE</p>	<p>MISE EN ŒUVRE</p>	<p>2020</p>

<b>COMPTES RATTACHES</b>	locaux et matériels du Centre par les clients.				
	Absence de matérialisation et archivage systématique des besoins d'utilisation exprimés.	Incrémenter automatiquement le numéro d'ordre des factures à émettre pour les clients.		MISE EN ŒUVRE	
	Absence d'incrémentation automatique du numéro séquentiel des factures émises à l'endroit des clients.	Matérialiser et archiver systématiquement les demandes de location exprimées.		MISE EN ŒUVRE	
	Absence de suivi individuel et d'analyse individuel du poste « Client	Instaurer une procédure de suivi individuel plus rigoureux des clients		MISE EN ŒUVRE	
<b>2.5.2.ETATS CONTRIBUTIONS A RECEVOIR</b>	Sur le plan de la vérification, l'auditeur a noté que, contrairement à la règle relative aux créances et dettes libellés en devises, il n'a pas été procédé à la fin de l'exercice à une réévaluation de celles-ci, aux fins de constater les écarts de conversion éventuels et de constituer les provisions pour pertes probables de change, le cas échéant. Une telle anomalie porte à croire que les comptes individuels ouverts pour assurer le suivi rapproché de la contribution des Etats membres ne sont pas systématiquement analysés par les services administratifs et financiers du Centre	Au vu de l'allongement de la durée moyen de recouvrement des créances sur les Etats membres, l'ACMAD doit renforcer le dispositif de relance et d'appel à la contribution des pays, au financement des activités de l'ACMAD.	ACMAD PREND ACTE	MISE EN ŒUVRE	2020
		Réévaluer en fin de chaque exercice les créances en devises sur les Etats en vue de comptabiliser les éventuelles provisions pour pertes de change.		MISE EN ŒUVRE	
		Cependant les contributions des Etats membres employées aux opérations d'investissement devront être régularisées en fin d'exercice sur le compte de subvention d'investissement approprié		MISE EN ŒUVRE	

<p><b>2.5.3 DEBITEURS DIVERS</b></p>	<p>L'affaire ayant été jugée et le tiers condamné au remboursement du montant du préjudice subi par l'ACMAD, des démarches coercitives devraient être initiées aux fins du recouvrement effectif du montant de ladite créance et de ses suites</p>	<p>Les actions nécessaires n'ayant pas été menées par l'ACMAD pour recouvrer sa créance, nous recommandons de provisionner le montant à 100%.</p>	<p>ACMAD PREND ACTE</p>	<p>MISE EN ŒUVRE</p>	<p>2020</p>
<p><b>2.5.4 AUTRES DEBITEURS AVANCES DE FONDS</b></p>	<p>Le compte « Autres débiteurs avances de fonds » est constitué de soldes résiduels d'avances de fonds aux projets et aux agents à l'occasion des ateliers</p>	<p>Tenir à disposition le détail et les justificatifs de ce solde Procéder périodiquement à l'analyse et la justification de solde des comptes individuels des Débiteurs, ayant bénéficié des avances de fonds.</p>	<p>ACMAD PREND ACTE</p>	<p>MISE EN ŒUVRE  EN COURS DE MISE EN ŒUVRE</p>	<p>2020</p>
<p><b>NOTE 2.6. CHARGES D'EXPLOITATI ON DU CENTRE</b></p>	<p>En rapprochant le montant total des charges déterminé à partir de la balance générale des comptes (soit : 772 832 955 FCFA), et le montant total des charges affiché au tableau des Ressources – Emplois à la clôture de l'exercice, (soit : 685 289 450 FCFA), l'auditeur a noté <b>une différence significative de 87 543 505 FCFA</b> entre les données de la comptabilité et celles fournies par les états financiers.</p>	<p>S'assurer que toutes les charges du Centre se rattachant à l'exercice ont été effectivement réalisées, correctement mesurées et comptabilisées dans les comptes adéquats.</p>	<p>La différence entre la balance générale et le tableau emplois ressources s'explique principalement par les charges non décaissables et les produits non encaissables non pris en compte dans le tableau emplois ressources</p>	<p>MISE EN ŒUVRE</p>	<p>2020</p>

<p><b>2.6.2. IMPÔTS ET TAXES</b></p>	<p>La présentation du solde de la rubrique « Impôts et taxes » a été maladroitement agrégée dans celui des « Achats de biens et services » pour montant global de 145 400 FCFA, alors que le solde indiqué aux états financiers est nul. Le Centre ACMAD ne s'est pas conformé aux dispositions légales prescrites dans l'Accord de siège du 02 Octobre 1992 en son article 17, aliéna C qui stipule que « ACMAD est tenu de faire à la Direction Générale des Impôts (DGI) les déclarations relatives aux rémunérations et avantages de ses agents nigériens et ceux recrutés localement</p>	<p>Présenter le solde des comptes « 64XXXX » dans la rubrique « Impôts et taxes en compte », pour leurs montants. Déclarer les salaires et avantages alloués à ses employés locaux, conformément à l'Accord de Siège. Prélever et reverser réglementairement les retenues BIC sur ses achats de biens et services, etc</p>	<p>ACMAD PREND ACTE, l'erreur a été corrigée en 2020</p>	<p>MISE EN ŒUVRE</p>	<p>2020</p>
<p><b>2.6.4. CHARGES DE PERSONNEL</b></p>	<p>Sur le plan de revue de l'exhaustivité et de l'évaluation de la masse salariale, l'auditeur a noté que les frais de scolarité des enfants du personnel n'ont pas été comptabilisés ; de même que la provision pour congés payée nouvellement constituée au titre de l'exercice précédent uniquement.</p>	<p>Déterminer, comptabiliser et ajuster les sommes dues aux salariés au titre des frais de scolarité des enfants et de leurs congés payés</p>	<p>ACMAD PREND ACTE</p>	<p>MISE EN ŒUVRE</p>	<p>2020</p>
<p><b>2.6.5. CHARGES FINANCIERES</b></p>	<p>L'auditeur n'a pas obtenu l'état extracomptable de suivi et de conversion des devises étrangères en FCFA pour se prononcer de manière fiable sur l'exhaustivité et l'exactitude du montant des pertes de change à reporter dans les états financiers</p>	<p>Concevoir et diffuser un référentiel comptable ou un schéma d'écritures spécifiques à la conversion des devises et des pertes et gains de change. Etablir un état de suivi extracomptable des devises étrangères. Comptabiliser les opérations en devises étrangères</p>	<p>ACMAD PREND ACTE</p>	<p>EN COURS DE MISE EN ŒUVRE</p>	<p>2020</p>

	<p>de l'ACMAD au 31/21/2019, car il n'y a pas eu de perte de change en 2019, en effet le taux de change que le centre utilise pour le dollar US est de 470 (taux faible), ce qui engendre forcément un gain de change chaque année.</p>	<p>conformément aux normes édictées par le SYSCOHADA et au référentiel qui sera adopté et diffusé.</p>			
<p><b>2.6.6 CONSOLIDATION DE LA COMPTABILITE DU PROJET SAWIDRA DANS LA COMPTABILITE D'ACMAD</b></p>	<p>Absence d'une comptabilité intégrée des opérations réalisées par ACMAD avec celles réalisées par les projets. Les opérations réalisées par le projet SAWIDRA, plus grand projet en termes de ressources de financement, sont reprises en une seule fois, le 31 décembre 2019, dans la comptabilité d'ACMAD en ressources et en emplois. Les soldes des comptes de trésorerie du projet SAWIDRA sont ajustés en fin d'exercice 2019 dans la comptabilité d'ACMAD par annulation des soldes d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et constatation des soldes de clôture au 31 décembre 2019. Cette méthode de comptabilisation des opérations ne permet pas le respect de l'obligation de tenue d'une comptabilité retraçant les opérations au jour le jour dans les livres de l'ACMAD</p>	<p>Mettre en place un système de gestion multi bailleurs des données comptables et financières en se dotant d'un logiciel approprié</p>	<p>ACMAD PREND ACTE</p>	<p>NON MISE EN ŒUVRE</p>	

## 2. Observations et recommandations issues de l'audit de l'exercice 2020

N°	Faiblesses identifiées	Risques	Recommandations	Réponses ACMAD
1	L'exploitation du PV d'inventaire de caisse fait ressortir un écart non significatif avec le solde comptable	Correcte justification du solde caisse ;	Prendre des dispositions pour éviter d'écart entre le PV d'inventaire de caisse et le solde comptable	
2	L'entité n'a pas circularisé les tiers et partenaires financiers au 31 décembre 2020	Correcte évaluation des comptes de créances et dettes	Circulariser (demander la confirmation externe) les tiers et partenaires financiers, particulièrement les banques à la fin de l'exercice surtout quand on sait qu'il existe, souvent, un décalage entre la clôture de l'exercice et la réalisation de l'audit	
3	le rapprochement entre le fichier des immobilisations et la balance fait ressortir des écarts significatifs au niveau des familles des matériels de	Risque sur le caractère suffisant des documents justifiant l'évaluation et la comptabilisation des immobilisations	Rapprocher le fichier des immobilisations avec les soldes des comptes des immobilisations, identifier les éventuels écarts et les corriger	

N°	Faiblesses identifiées	Risques	Recommandations	Réponses ACMAD
	bureau, matériel informatique, et mobilier		de façon à assurer la correspondance entre les soldes des différents comptes des immobilisations et les montants des familles des immobilisations sur le fichier	
4	les taux des amortissement des immobilisations utilisés (pour le matériel de bureau, matériel informatique, matériel roulant et mobilier de bureau) par ACMAD ne sont pas conformes aux taux retenus par le manuel de procédures.	Minoration des dotations aux amortissements puisque pour l'essentiel des familles les taux utilisés sont inférieurs à ceux du manuel	Utiliser les taux des amortissements retenus dans le manuel des procédures ; au cas où ces derniers ne reflètent pas les bons taux procéder à sa mise à jour	
5	Les contrats de prestation ne font pas l'objet d'enregistrement	Risques fiscal et de réputation	Faire enregistrer les contrats de prestations, en cas d'exonérations faire porter le cachet « gratis »	
6	Le test sur les dossiers du Personnel a révélé l'absence de certaines pièces constitutives conformément	Risque de réputation	Mettre à jour les dossiers du personnel conformément aux dispositions du manuel des	

N°	Faiblesses identifiées	Risques	Recommandations	Réponses ACMAD
	aux dispositions du manuel des procédures		procédures, au cas où certaines dispositions sont caduques procéder à la révision du manuel	
7	Le taux utilisé pour la conversion des créances en devise (USD) n'est pas le taux issu d'une source officielle	Mauvaise évaluation des créances en devise	Pour le besoin de conversion des créances en devise, utiliser les taux publiés par la BCEAO (Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest) qui est l'institut d'émission de référence du pays d'implantation du centre	
8	Absence de base d'affectation des résultats en report à nouveau	Conflit d'attribution entre les organes d'administration et de direction	Le résultat doit être affecté sur la base d'une décision d'un organe autre que la direction ; en l'espèce le conseil d'administration doit prendre une délibération pour affecter le résultat de chaque exercice une fois les comptes arrêtés	

N°	Faiblesses identifiées	Risques	Recommandations	Réponses ACMAD
9	Le compte débiteur divers présente une avance de mission antérieure à 2020 non justifiée à la date de notre intervention pour F CFA 3 855 766	Inéligibilité des dépenses	La mission étant terminée à défaut de la liquidation de l'avance, elle doit être déprécier	